

■ **ACG Réalisations Sàrl**, à Ballens, CH-550-1038114-1, exécution de tout mandat d'entreprise générale relatif au secteur du bâtiment et de la construction (FOSC du 12.02.2004, p. 13/2115416). Statuts modifiés le 26 mai 2009. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Selon déclaration des gérants du 26 mai 2009, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte. Le capital social de CHF 20'000 est désormais entièrement libéré. Il se compose maintenant de 200 parts sociales de CHF 100. Gavine Antoine, qui est nommé président, maintenant à Bière, est désormais titulaire de 90 parts de CHF 100, et Gavin Christophe, de 110 parts de CHF 100. Communications aux associés: par écrit ou par courriel.

Registre journalier no 8568 du 05.06.2009

(05060876 / CH-550.1.038.114-1)